Cinquante troisième année. - N° 93 A Mercredi 15 mai 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 919

68 – HAUT-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE COLMAR

Ventes et cessions

793 600 396 RCS Colmar.
CAP VISION GROUP.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 127500 EUR.
Adresse : 7, quai de la Rivière, 68570 Soultzmatt.
Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis de projet de fusion PROJET DE FUSION ENTRE LES SOCIETES CAP VISION STRASBOURG Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros Siège social : 7 Quai de la Rivière 68570 SOULTZMATT 811 075 456 RCS COLMAR ET CAP VISION GROUP Société à responsabilité limitée au capital de 127 500 euros Siège social : 7, Quai de la Rivière 68570 SOULTZMATT 793 600 396 RCS COLMAR AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Soultzmatt du 09 mai 2019, La société CAP VISION STRASBOURG, société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est 7 Quai de la Rivière, 68570 SOULTZMATT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Colmar sous le numéro 811 075 456, et la société CAP VISION GROUP, société à responsabilité limitée au capital de 127 500 euros, dont le siège social est 7 Quai de la Rivière, 68570 SOULTZMATT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Colmar sous le 793 600 396, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CAP VISION STRABOURG par la société CAP VISION GROUP. La société CAP VISION STRASBOURG ferait apport à la société CAP VISION GROUP de la totalité de son actif, soit 479 185,83 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 273 185,16 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 206 000,67 euros. En rémunération de cet apport net, 336 parts nouvelles d'une valeur nominale de 100 euros chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société CAP VISION GROUP à titre d'augmentation de son capital social de 33 600 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 172 400,67 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 2 parts sociales de la société CAP VISION GROUP pour 595 actions de la société CAP VISION STRASBOURG. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les associées des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01 janvier 2019, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par CAP VISION STRASBOURG depuis le 01 janvier 2019 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par CAP VISION GROUP. La société CAP VISION STRASBOURG sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de

réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Registre du Commerce et des Sociétés de Colmar au nom des deux sociétés le 10 mai 2019..

